



ECOLE D'ESCALADE MERCREDIS MONTAGNE ESCALADE ROCHELAISE

Saison 2021 / 2022

**L'inscription des enfants se fera uniquement à la réception de leur dossier COMPLET
(administratif, médical et financier)**

Administratif

- Fiche d'inscription** remplie et signée par un responsable légal de l'enfant
- 1 photo** (avec nom et prénom de l'enfant inscrit au dos)
- Bulletin n°1** du feuillet de l'assurance pour les nouveaux licenciés

Médical

- Certificat médical de moins de 3 mois (obligatoire pour les personnes ayant été atteintes du COVID-19)**
Ou
- Attestation de santé pour les renouvellements de licence n'excédant pas 3 ans de certificat

En application du code de la santé publique et du règlement médical de la FFME, le club ne doit délivrer une licence que lorsque le futur licencié a remis un certificat médical de non contre-indication à la pratique de nos activités. Un document type est à votre disposition sur notre site internet.

A noter, quelque soit la pratique du futur licencié, s'il souhaite participer à des rencontres inter-clubs, il est obligatoire que soit spécifiée sur le certificat la mention "**apte à la pratique en compétition**". Il est donc fortement recommandé de faire porter cette mention afin d'éviter de refaire un certificat en cours d'année.

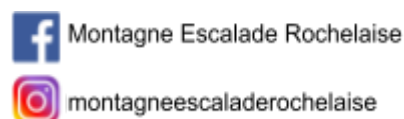
Financier

- Chèques de paiement en fonction de l'option choisie**

Montagne Escalade Rochelaise - 37 rue Léonce Mailho 17 000 La Rochelle
06 28 02 05 27

contact@mer-ffme.fr <https://mer-ffme.fr>

Loi 1901 N°W173001940 - DDCS n°08 17 04S - Siret n° 497 9941 443 00010 - APE 926 C
Membre de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade





ECOLE ESCALADE MERCREDIS 2021 / 2022

MONTAGNE ESCALADE ROCHELAISE



Portes ouvertes : mercredi 8 septembre 2021 de 16h00 à 18h30 au gymnase Pas des Laquais, avenue des crapaudières, 17140 Lagord.

L'inscription des enfants se fera uniquement à la réception de leur dossier COMPLET (administratif, médical et financier)

Les dossiers incomplets pourront être rejetés par manque de places.

Début des cours : mercredi 15 septembre 2021 puis tous les mercredis des semaines scolaires.
Encadrement assuré par Daniel GRATTEAU, Brevet d'Etat Escalade.

- 16-17h - **Débutants** : Passeport blancs ou sans - Né(e)s avant 2010
- 17-18h - **Loisirs** : Passeport jaune ou justifier de 2 ans d'escalade.
- 18-19h - **Compétitions** : Passeport jaune obligatoire et participation en compétition

Coût

Afin de répondre aux nécessités de gestion d'une école d'escalade et aux besoins des familles, nous vous proposons 3 possibilités de paiement :

	Adhérents	2020/2021	Nouveaux
A l'année, en une fois (274€) - Établir 2 chèques différents :			
1. Adhésion Club FFME		86	86
2. Ecole d'escalade		148	188
A l'année avec facilités de paiement (274€) - Etablir 4 chèques différents :			
1. Adhésion Club FFME		86	86
2. Ecole d'escalade 1er paiement octobre		54	64
3. Ecole d'escalade 2ème paiement novembre		47	62
4. Ecole d'escalade 3ème paiement décembre		47	62
Paiement trimestriel (314€)			
1. Adhésion Club FFME		86	86
2. 1er trimestre en octobre		100	110
3. 2ème trimestre en janvier		65	80
4. 3ème trimestre en avril		25	40

Dispositions particulières : Ecole d'escalade à 94€ à partir du second enfant inscrit lors de la même saison sportive + la licence FFME à 86€, soit un total de 180€. (Moyennant la régularisation totale du premier enfant à 274€)